



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Lutte contre l'exclusion

Question orale n° 1277

### Texte de la question

M. Bernard Derosier attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les difficultés rencontrées par les ateliers de pédagogie personnalisée (APP). S'adressant à un public en difficulté, ces ateliers répondent à un véritable besoin dans notre société. Ils constituent un lieu d'étude et de socialisation qui permet de combattre l'exclusion sociale et culturelle et réduire ainsi la fracture sociale. Ces ateliers sont aujourd'hui confrontés à un certain nombre de préoccupations liées à leur financement entraînant de graves problèmes de trésorerie, une capacité d'accueil en forte diminution et d'énormes difficultés pour maintenir en place des équipes qui, au fil des années, ont capitalisé une expérience et un savoir-faire. Aussi lui demande-t-il, d'une part, quelles mesures il entend prendre pour remédier à cette situation. Il lui demande, d'autre part, s'il ne serait pas possible d'envisager, à l'instar de ce qui a été fait pour les associations, dans le cadre de la circulaire du 7 juin 1996, la mise au point d'une contractualisation pluriannuelle. Cette disposition permettrait à ces organismes de conduire leur activité dans une perspective de moyen terme et faciliterait ainsi leur gestion.

### Texte de la réponse

M. le président. M. Bernard Derosier a présenté une question n° 1277.

La parole est à M. Bernard Derosier, pour exposer sa question.

M. Bernard Derosier. Madame le ministre déléguée pour l'emploi, l'emploi est la priorité du Gouvernement, du moins si j'en crois les déclarations du Président de la République, du Premier ministre et des membres du Gouvernement qui s'expriment sur ce thème.

M. Jean-Pierre Brard. C'est de la propagande !

M. Bernard Derosier. Encore faut-il que les demandeurs d'emploi soient en situation d'occuper le poste qui peut leur être proposé. Or un nombre important de nos concitoyens sortent du cursus scolaire sans avoir acquis de formation et risquent de connaître le chômage de longue durée, donc d'être entraînés dans une spirale de la désespérance.

C'est la raison qui a conduit l'un des précédents gouvernements à encourager la création des ateliers de pédagogie personnalisée. Depuis la prise de vos fonctions, vous avez pu, me semble-t-il, vous donner les moyens de bien connaître le fonctionnement de ces APP et d'en apprécier l'efficacité.

Ces structures ont l'énorme avantage d'assurer une formation de courte durée et de proximité; elles ont la possibilité de mettre le demandeur de formation en situation de mobilisation pour un projet personnel et professionnel et constituent une réponse adaptée à la mise en œuvre d'une démarche d'autoformation assistée. Je crois pouvoir dire sans me tromper que les ateliers de pédagogie personnalisée demeureront, tant que nous aurons autant de demandeurs d'emploi non formés ou insuffisamment formés, une réponse particulièrement adaptée. En 1995, les 480 ateliers de pédagogie personnalisée existant en France ont produit 12 millions d'heures-stagiaires, soit plus de 114 000 personnes. Ils ont développé, au fur et à mesure de leur existence, un savoir-faire particulièrement apprécié et ont créé une nouvelle compétence au sein des professionnels de la formation. Ils représentent enfin un laboratoire permanent - au demeurant peu onéreux pour l'État - en matière de recherche sur la formation des publics en difficulté, et assurent incontestablement une bonne préparation à

l'emploi.

Une rencontre avait eu lieu a votre ministere entre des animateurs d'APP en septembre 1996. Il n'en etait pas ressorti reellement de reponse au probleme qui se posait alors car, en 1996, les diminutions annoncees ont depasse les 10 % prevus par le ministere. Pour 1997, c'est la grande inconnue, et j'aimerais vous entendre developper devant la representation nationale la position du Gouvernement par rapport a ces ateliers de pedagogie personnalisee.

J'en profite pour vous demander si vous n'envisagez pas de mettre en application la circulaire du Premier ministre, en date du 7 juin 1996, relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations. Dans cette circulaire, le Premier ministre suggere fortement aux membres du Gouvernement de proceder a des contractualisations pluriannuelles. Ce serait sans doute plus interessant pour tous les partenaires, l'Etat et les ateliers de pedagogie personnalisee.

M. le president. La parole est a Mme le ministre delegue pour l'emploi.

Mme Anne-Marie Couderc, ministre delegue pour l'emploi. Monsieur le depute, je vous prie de bien vouloir excuser l'absence de Jacques Barrot, qui aurait souhaite vous repondre personnellement.

En 1996, les credits consacres aux ateliers de pedagogie personnalisee, qui etaient en loi de finances initiale de 105 millions de francs, ont fait l'objet d'un gel budgetaire de 14 millions de francs, au meme titre que les autres lignes. En depit de ces mesures d'economies budgetaires, les commandes de l'Etat aux APP se sont maintenues. Ces achats de formation individualisee - ce ne sont pas des subventions ! - au benefice de publics en difficulte d'insertion sociale et professionnelle ont donc bien temoigne du maintien de l'engagement de l'Etat. Les montants des credits prevus au projet de loi de finances pour 1997 sont stables par rapport aux credits delegates en 1996.

Par ailleurs, la mise en oeuvre de parcours individualises d'insertion professionnelle des jeunes prevus dans le projet de loi de cohesion sociale, qui vous sera soumis tres prochainement, ouvrira incontestablement de nouvelles perspectives pour une utilisation pertinente des prestations proposees par les APP.

Enfin, ces lieux de formation sont en mesure d'accueillir des publics divers par leur situation, leur statut et leur projet. Or, si les APP beneficient d'un financement d'Etat, celui-ci ne concerne qu'une partie du public potentiel susceptible d'etre forme. Mis en place au niveau local, les APP doivent rester ouverts aux commandes de formation emanant d'autres financeurs tels que les collectivites territoriales, les entreprises et les organismes collecteurs agrees, pour les publics qui les concernent.

Vous demandez s'il ne serait pas possible d'envisager, a l'instar de ce qui a ete fait pour les associations, dans le cadre de la circulaire du 7 juin 1996, la mise au point d'une contractualisation pluriannuelle.

Il convient a cet egard d'examiner plusieurs aspects specifiques aux APP.

En premier lieu, les conventions financieres avec ces organismes ne prennent pas la forme de subventions de fonctionnement, mais d'achat de prestations, definies par un nombre d'heures de formation a realiser, assorti d'un cout horaire.

En second lieu, les APP sont des operateurs dont les statuts sont divers. Les associations ne representent que la moitie d'entre eux. Il faut donc veiller a ce que l'application de la circulaire sur les relations financieres entre l'Etat et les associations ne conduise pas a des distorsions importantes entre ces differents operateurs.

Ces reserves exprimees, monsieur le depute, le recours au cadre prevu par la circulaire du 7 juin 1996 pour le financement des APP est actuellement a l'etude. Je pense que, tres prochainement, on pourra vous indiquer ce qu'il en est.

M. le president. La parole est a M. Bernard Derosier.

M. Bernard Derosier. Madame le ministre, votre reponse appelle de ma part deux commentaires.

Vous indiquez d'abord que, pour 1997, les credits sont maintenus au niveau des credits delegates. En 1996, ils s'elevaient a 91 millions. Il y a donc un desengagement de l'Etat en la matiere que je ne peux pas accepter, et qui est en contradiction avec les discours relatifs a l'emploi que j'evocais au debut de ma question.

Ensuite, il n'est pas acceptable de renvoyer le financement aux collectivites locales, quand on sait quelle est deja la situation de celles-ci.

Que les entreprises soient appelees a concourir davantage, je l'approuve. Encore faudrait-il une incitation des pouvoirs publics que je vous encourage vivement a susciter. S'il y a une initiative du Gouvernement pour qu'elles financent les ateliers pedagogiques personnalises, je crois que cela marchera. S'il n'y en a pas, elles resteront sur leur position et attendront que d'autres agissent.

## Données clés

**Auteur :** [M. Derosier Bernard](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1277

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 janvier 1997, page 81

**Réponse publiée le :** 22 janvier 1997, page 224

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 janvier 1997